

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1441

9 juin 2012

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	69137	Fincap Investments S.A.	69166
Aroga S.A.	69124	Fit By S.à r.l.	69166
Classics Investment Holdings S.à r.l.	69143	Food Concept International S.A.	69167
Compton S.à r.l.	69151	Form & Design S.à r.l.	69168
Davelo S.A.	69124	Free Flow (SPF) S.A.	69162
Deutsche Bank Luxembourg S.A.	69122	Fujitsu Technology Solutions (Luxem- bourg) S.A.	69162
Dream GP S.à r.l.	69135	Fulcrum Ucits SICAV	69168
Dream Lease S.A.	69135	Galeria Kaufhof Beteiligung S.à r.l.	69162
Ecoma International (SPF) S.A.	69136	Glacier Luxembourg One S.à r.l.	69136
Ecres	69136	Glacier Luxembourg One S.à r.l.	69163
EDEN LogCenter INTERNATIONAL AI- pha S.à r.l.	69141	Glacier Luxembourg Two	69142
Eden Real Estate Development A.G.	69141	Herald Troisdorf S.à r.l.	69136
EFE (Investments-II) S.à r.l.	69141	Hercules Investments S.à r.l.	69131
Emico S.à r.l.	69142	Idem Luxembourg (No. 1)	69153
EP Galileo France 2 S.à r.l.	69142	Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l.	69143
Ercy S.A.	69142	Interactive Data Luxembourg Manage- ment S.à r.l.	69168
Eridan Finance S.à r.l.	69164	Italia Style Limited	69167
Espace 2001 S.A.	69151	Newplace S.A.	69168
Everest Communication S.A.	69152	Palonne S.A.	69164
EVOMED Luxembourg S.à r.l.	69152	Palonne S.A.	69151
Extreme Growth Fund SICAV-SIF	69131	S Alpha S.à r.l.	69125
F2LINVEST S.A.	69167	Spring Financial Investment S.A.	69124
F.C.D. S.à r.l.	69152	Tebanez S.A., SPF	69125
FDH Patrimoine	69163	Toba Invest SPF S.A.	69122
Ferges S.A.	69163	Verdala S.A.	69123
Fili	69153	Weldpart S.A.	69122
FinAcc Fund	69152		
Finance BR S.à r.l.	69163		

Toba Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.281.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2012 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062326/795/15.

Weldpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE Statutaire

qui aura lieu le 20 juin 2012 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062328/795/15.

Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Im Jahre zweitausendundzweölf, am vierundzwanzigsten Mai, vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch, fand sich die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft „Deutsche Bank Luxembourg S.A.“, mit Gesellschaftssitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen in das Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B. 9.164 zu einer außerordentlichen Generalversammlung ein.

Die Aktiengesellschaft „Deutsche Bank Luxembourg S.A.“, wurde gemäß notarieller Urkunde vom 12. August 1970, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 142 vom 27. August 1970, gegründet.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 19. November 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2379 vom 7. Dezember 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Christiane HOFFRANZEN, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Marco HIRTH, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende erstellt die Liste der anwesenden, respektiv vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, sowie die von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar unter Hinzufügung des Zusatzes "ne varietur" unterzeichnete Vollmacht, bleiben der gegenständlichen Urkunde als Anlage beigefügt und werden zusammen am Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Sodann stellt die Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfasst:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals von ZWEI MILLIARDEN VIERHUNDERTFÜNFUNDSECHZIG MILLIONEN EURO (2.465.000.000,00 €) auf DREI MILLIARDEN VIERHUNDERTFÜNFUNDSECHZIG MILLIONEN EURO (3.465.000.000,00 €).

Zeichnung von VIER MILLIONEN (4.000.000) neuen Aktien und Einzahlung der entsprechenden Summe durch die alleinige Aktionärin „Deutsche Bank AG“ mit Gesellschaftssitz in Frankfurt (Main).

2) Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

II. Dass gemäß vorerwähnter Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital zu der hier gegenständlichen außerordentlichen Generalversammlung anwesend und rechtsgültig vertreten ist und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ohne vorherige förmliche Einberufung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung ihr rechtsgültiges Zustandekommen fest, erklärt sich mit der Ausführung der Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung über und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum Zwecke einer Kapitalerhöhung um EINE MILLIARDE EURO (1.000.000.000,00 €) beschließt die Generalversammlung die Ausgabe von VIER MILLIONEN (4.000.000) neuen Aktien ohne Nennwert, um dadurch das Gesellschaftskapital von ZWEI MILLIARDEN VIERHUNDERTFÜNFUNDSECHZIG MILLIONEN EURO (2.465.000.000,00 €) auf DREI MILLIARDEN VIERHUNDERTFÜNFUNDSECHZIG MILLIONEN EURO (3.465.000.000,00 €) zu erhöhen.

Sämtliche neue Aktien werden alsdann von der Aktiengesellschaft „Deutsche Bank AG“ mit Gesellschaftssitz in Frankfurt (Main), hier vertreten durch Herrn Dr. Herbert Schöffner und Herrn Lutz Robra, beide beruflich wohnhaft in Frankfurt (Main), handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Frankfurt (Main) am 21. Mai 2012, gezeichnet und in voller Höhe in bar eingezahlt.

Auf Grundlage des ihm vorgelegten Nachweises bestätigt der unterzeichnende Notar hiermit ausdrücklich, dass der Gesellschaft von dem heutigen Tage an der Betrag von EINE MILLIARDE EURO (1.000.000.000,00 €) zur Verfügung steht.

Die von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar unter Hinzufügung des Zusatzes "ne varietur" unterzeichnete Vollmacht bleibt der gegenständlichen Urkunde als Anlage beigefügt und wird zusammen mit dieser am Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist voll eingezahlt und beträgt DREI MILLIARDEN VIERHUNDERTFÜNFUNDSECHZIG MILLIONEN EURO (3.465.000.000,00 €) , eingeteilt in DREIZEHN MILLIONEN ACHTHUNDERTSECHZIGTAUSEND (13.860.000) Aktien.“

Kosten

Die Kosten für die gegenständliche Urkunde belaufen sich auf ungefähr SIEBENTAUSEND EURO (7.000,00 €).

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Im Anschluss an die Verlesung und die Erklärung des Inhalts der gegenständlichen Urkunde durch den unterzeichnenden Notar, wurde diese durch die erschienenen Parteien und den unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. HOFFFRANZEN, M. HIRTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 mai 2012. Relation: MER/2012/1229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 5. Juni 2012.

Référence de publication: 2012064831/65.

(120091848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Verdala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.910.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on June 18, 2012 at 16.00

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2011 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2011.

4. Deliberation on the possible winding-up of the company under the terms of article 100 of the law of August 10, 1915
5. Ratification of the cooptation of a new Director
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012062843/1023/19.

Aroga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.213.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *18 juin 2012* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062819/1023/16.

Davelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.288.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *19 juin 2012* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062827/1023/17.

Spring Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.901.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *19 juin 2012* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062841/1023/17.

Tebanez S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 93.034.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 18 juin 2012 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062842/1023/17.

S Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.260.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.553.

In the year two thousand and twelve on the fifth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "S Alpha S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 21st July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2023 of 20th August 2008.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 13th August 2008, published in the Mémorial number 1018 of 15th May 2009.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The meeting has been duly convened by registered mail addressed to all shareholders as their addresses appear in the register of shareholders on 28th March 2012.

II) It appeared from an attendance list that out of thirteen million two hundred and sixty thousand (13,260,000) shares in issue in the Company, twelve million shares (12,000,000) and a majority of shareholders were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda

- Re-composition of the share capital by:

* creation of two classes of shares, namely Ordinary Shares and Preferred Shares, with such rights and obligations as set forth in the amended articles of incorporation of the Company set forth below;

* renaming (and classifying) all 13,260,000 currently existing shares into "Ordinary Shares";

* increase the issued share capital by an amount of one million euro (€ 1,000,000) to fourteen million two hundred and sixty thousand euro (€ 14,260,000) by the issue one million (1,000,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro (€1.00) and a total issue price of fifteen million euro (€ 15,000,000), subscription to such new Preferred Shares by DH S S.à r.l., an existing shareholder of the Company and payment of the total issue price in cash, allocation of an amount equal to the nominal value of such new Preferred Shares to the share capital and the remainder to the freely available share premium;

- Amendment of the articles as set forth below to take into account the above items and adapt the articles to the creation of two classes of shares and the rights attaching thereto:

* Article 5 is amended to read as follows:

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at fourteen million two hundred sixty thousand Euro (€14,260,000) represented by thirteen million two hundred sixty thousand (13,260,000) Ordinary Shares and one million (1,000,000) Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- Articles 14 to 16 are amended to read as follows so as to adapt to the classifying and renaming of the existing shares into ordinary shares.

Art. 14. Drag Along.

14.1 If DH Shareholders wish to

14.1.1 sell all of their Ordinary Shares and have jointly found a bona fide arm's length Third Party purchaser (a "Drag Purchaser") and agreed terms for the sale to such purchaser of the Ordinary Shares of all the Shareholders in the Company; or

14.1.2 sell part of their Ordinary Shares and have found a bona fide arm's length Third Party purchaser (also a "Drag Purchaser") and agreed terms for the sale to such purchaser of a pro-rata number of the Ordinary Shares of all the Shareholders (other than the DH Shareholders),

then, on receipt of not less than five (5) Business Days written notification of such fact, each Shareholder (and as applicable Management Holders) other than the DH Shareholders will be required to accept the corresponding offer from the Drag Purchaser at the same price and on the same terms and conditions as agreed with the DH Shareholders for their Ordinary Shares (save that any Shareholder, receiving a Drag Notice will only give customary warranties as to title) and the Shareholders waive all rights of pre-emption or veto in respect of such Sale and analogous rights under the Articles or under any shareholder arrangement (if any) or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Ordinary Shares and irrevocably appoint the Company as their attorney to effect such Sale.

Art. 15. Tag Along. No transfer of any Ordinary Shares may be made by any DH Shareholder to any Third Party unless the Person acquiring them (the "Acquiror") has made an offer to all Shareholders to acquire the same percentage of their Ordinary Shares as is being transferred by the DH Shareholders at the same price and on the same terms and conditions as has been offered to the DH Shareholders for their Ordinary Shares.

Art. 16. Change of Control. No transfer of any Ordinary Shares may be made by DH Shareholders if such transfer would give rise to a Change of Control unless the person to whom such Ordinary Shares are transferred offers to acquire all Ordinary Shares held by all the Shareholders (other than the DH Shareholders) at the price at which such transfer is to be made on the same terms and conditions (save that Shareholders will only give customary warranties as to title).

- Addition of a new article 19 to read as follows and renumbering of the articles thereafter:

Art. 19. Economic Rights Preferred Shares. For each Period where a Preferred Share is in issue in the Company (and starting each time on the date of issue of the relevant Preferred Share), such Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Adjusted Value of such Preferred Share of the Company for the relevant Period (the "Preferred Distribution Rights"). The Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and shall be calculated on the basis of a year of 365 days. In the event of a repurchase of Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preferred Distribution Right related thereto and the Preferred Subscription Price.

- Amendment of article 20 (previously 19) and 21 (previously 20) (further to the renumbering to read as follows:

Art. 20. Distributions.

20.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

20.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 20.5.

20.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 20.5, on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

20.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 20.5. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account or use the premium otherwise.

20.5 Any distribution out of net profits, retained earnings and/or available share premium or other reserves (the “Distributed Amount”) shall be made as follows:

20.5.1 Unless waived by unanimous consent of all Shareholders, an amount of zero point one percent (0.1%) of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares, then

20.5.2 the Preferred Shares shall receive their respective accumulated unpaid Preferred Distribution Rights (less any amount received by the relevant Shareholders on their Preferred Shares Class under Article 20.5.1), then

20.5.3 the balance of the Distributed Amount shall be distributed to the Ordinary Shares.

Art. 21. Liquidation of the Company.

21.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

21.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, the net surplus s assets of the Company (the “Surplus”) shall be allocated follows:

21.2.1 Unless waived by unanimous consent of all Shareholders, an amount of zero point one percent (0.1%) of the Surplus shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares, then

21.2.2 the Preferred Shares shall receive their (i) respective accumulated unpaid Preferred Distribution Rights (ii) plus the relevant Subscription Price of such Preferred Shares (iii) less any amount received by the relevant Shareholders on their Preferred Shares under Article 21.2.1), then

21.2.3 the remaining amount of the Surplus shall be distributed to the Ordinary Shares.

- Addition of, or amendment of, the following definitions in Article 23 (previously 22) to read as follows:

Adjusted Value	means the Preferred Subscription Price of a Preferred Share increased by the amount of the cumulative Preferred Distribution Rights of such Preferred Share of the Periods which accumulated but have not been paid
Issue Price	Means the amount paid up or deemed to be paid up on any Shares, (including any premium paid or deemed paid at the date of its issue whether or not such sums are paid by the holder of the Shares,) or where Shares are acquired by acquisition the price paid by the acquiror; and means with respect the price to be considered at the issue of the Ordinary Shares, one point fifty euro (€1.5);
Period	means for first Period of a Preferred Share in the year of issue of the relevant Preferred Share, the period from 11 th April 2012 ending (and including) on the next Period End Date, and thereafter each period starting on the day immediately following the prior Period End Date and ending (and including) on the next Period End Date.
Period End Date	means 30 th March and 30 th September of each year
Preferred Rate	means 10 % p.a.
Preferred Subscription Price	means the subscription price of the relevant Preferred Share at the time of subscription being EUR15.00 per Preferred Share
Relevant Date	Means the date on which the relevant Management Holder has acquired interest in the Ordinary Shares
Sale	Means (i) the Sale Transfer of any interest in the Shares (i) of the Company to any Person or group (whether in one transaction or a series of transactions) not being DH S or an Affiliate of DH S resulting in that Person or group alone or together with Persons acting together holding the right to exercise 50% or more of the voting rights at any general meeting of the Company; or (ii) the Sale Transfer (other than from one wholly owned subsidiary to another or from or to the Company to or from the wholly owned subsidiary) of substantially the whole of the undertaking, assets and property of the Group

Sole resolution

The meeting resolved to create two classes of shares, namely Ordinary Shares and Preferred Shares, with such rights and obligations as set forth in the amended articles of incorporation of the Company set forth below.

The meeting resolved to rename and classify all thirteen million two hundred and sixty thousand (13,260,000) currently existing shares into “Ordinary Shares”

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of one million euro (€1,000,000) to fourteen million two hundred and sixty thousand euro (€14,260,000) by the issue one million (1,000,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro (€1.00) and a total issue price of fifteen million euro (€15,000,000).

The new Preferred Shares are subscribed by DH S S.à.r.l., an existing shareholder of the Company, represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy, a copy of which shall be registered with the present deed, as set forth in the agenda and fully paid in cash.

Evidence of the payment in cash of the issue price of the new class Preferred Shares has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of such new Preferred Shares to the share capital and the remainder to the freely available share premium.

The meeting then resolved to amend the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at five thousand five hundred Euros (5,500.EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de "S Alpha S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 21 juillet 2008 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2023 du 20 août 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 13 août 2008, publié au Mémorial numéro 1018 du 15 mai 2009.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur Me Sascha Nolte, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) L'assemblée a été dûment convoquée le 28 mars 2012 par courrier recommandé adressé à tous les associés aux adresses qui figurent au registre des associés.

II) Il ressort d'une liste de présence que des treize millions deux cent soixante mille (13.260.000) parts sociales émises par la Société, douze millions parts sociales (12.000.000) et une majorité des associés ont été dûment représentés à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

Ordre du jour

- Recomposition du capital social par:

* création de deux classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles, avec des droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts modifiés de la Société comme indiqué ci-dessous;

* désignation (et classification) de toutes les 13.260.000 parts sociales existantes en "Parts Sociales Ordinaires";

* augmentation du capital social émis par un montant d'un million euros (€1.000.000) à quatorze millions deux cent soixante mille euros (€14.260.000) par l'émission d'un million (1.000.000) de Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale d'un euro (€1.00) et un prix total d'émission de quinze millions euros (€15.000.000), souscription à ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles par DH S S.à.r.l., un associé existant de la Société et paiement du prix d'émission total en espèces, allocation d'un montant égal à la valeur nominale de ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles au capital social et du solde à la prime d'émission librement disponible;

- Modification des statuts comme indiqué ci-dessous afin de prendre en compte les points ci-dessus et adapter les statuts à la création de deux classes de parts sociales et les droits y afférents:

* Article 5 est modifié afin qu'il se lise comme suit:

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze millions deux cent soixante mille euros (€14.260.000) représenté par treize millions deux cent soixante mille (13.260.000) Parts Sociales Ordinaires et un million (1.000.000) Parts Sociales Préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

- Articles 14 à 16 sont modifiés afin qu'ils se lisent comme suit afin de refléter la classification et la renomination des parts sociales existantes en parts sociales ordinaires.

Art. 14. Drag Along.

14.1 Si les Associés DH souhaitent

14.1.1 vendre toutes leurs Parts Sociales Ordinaires et ont trouvé conjointement une Tierce Partie acheteuse de bonne foi qui achètera aux conditions de marché (un «Drag Purchaser») et ont convenu des termes pour la vente à un tel acheteur des Parts Sociales Ordinaires de tous les Associés de la Société; ou

14.1.2 vendre une partie de leurs Parts Sociales Ordinaires et ont trouvé conjointement une Tierce Partie acheteuse de bonne foi qui achètera aux conditions de marché (également un «Drag Purchaser») et ont convenu des termes pour la vente à un tel acheteur d'un nombre proportionnel de Parts Sociales Ordinaires de tous les Associés (autres que les Associés DH), alors, à la réception dans un délai pas inférieur à cinq (5) Jours Ouvrables d'une notification écrite de ce fait, chaque Associé (et le cas échéant les Détenteurs Gestionnaires) autre que les Associés DH sera obligé d'accepter l'offre correspondante du Drag Purchaser au même prix et aux mêmes conditions que celles convenues avec les Associés DH pour leurs Parts Sociales Ordinaires (excepté que tout Associé, à la réception d'une Drag Notice ne fournira que des garanties habituelles quant à la propriété) et les Associés renoncent à tout droit de préemption ou de veto en relation avec une telle Vente et aux droits analogues conférés par les Statuts ou un accord entre associé (s'il y en a un) ou autrement pour les besoins de l'acceptation d'une telle vente de Parts Sociales Ordinaires et nomment irrévocablement la Société comme mandataire pour effectuer une telle Vente.

Art. 15. Tag Along. Aucun transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être effectué par un Associé DH à une Tierce Partie à moins que la Personne les acquérant («l'Acquéreur») ait fait une offre à tous les Associés d'acquérir le même pourcentage de leurs Parts Sociales Ordinaires tel que transféré par les Associés DH au même prix et aux mêmes termes et conditions que ceux qui ont été proposés aux Associés DH pour leurs Parts Sociales Ordinaires.

Art. 16. Changement de Contrôle. Aucun transfert de Parts Sociales Ordinaires ne peut être effectué par les Associés DH si un tel transfert a pour conséquence un Changement de Contrôle à moins que la personne à qui de telles Parts Sociales Ordinaires sont transférées propose d'acquérir toutes les Parts Sociales Ordinaires détenues par tous les Associés (autres que les Associés DH) au prix auquel un tel transfert est à être effectué aux mêmes termes et conditions (excepté que les Associés ne fourniront que des garanties habituelles quant à la propriété).

- Ajout d'un nouvel article 19 à se lire comme suit et la renumérotation des articles qui suivent:

Art. 19. Droits Economiques Parts Sociales Préférentielles. Pour chaque Période où une Part Sociale Préférentielle est émise dans la Société (et commençant à chaque fois à la date d'émission de la Part Sociale Préférentielle concernée), une telle Part Sociale Préférentielle donnera droit à son détenteur au moment où une distribution est déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur Ajustée d'une telle Part Sociale Préférentielle de la Société pour la Période concernée (les "Droits Préférentiels de Distribution"). Les Droits Préférentiels de Distribution non déclarés et non payés s'accumuleront (mais afin d'éviter tout doute ne seront pas dus avant que la déclaration ne soit pas faite). Le Droit Préférentiel de Distribution prend naissance au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales Préférentielles, chacune de ces Parts Sociales devra être rachetée pour un montant égal à tout Droit Préférentiel de Distribution accumulé (et non payé) y relatif et au Prix de Souscription Préférentiel.

- Modification de l'article 20 (précédemment 19) et 21 (précédemment 20) (à la suite de la renumérotation) afin qu'ils se lisent comme suit:

Art. 20. Distributions.

20.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) sera affecté au compte de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

20.2 Le solde peut être distribué aux Associés par une décision prise en Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions figurant ci-dessous à l'Article 20.5.

20.3 Des dividendes intérimaires peuvent être décidés par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 20.5 sur la base d'états financiers préparés par le Conseil de Gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris les primes) mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve établie par la loi.

20.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 20.5. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale ou utiliser la prime autrement.

20.5 Toute distribution à partir des bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou prime d'émission disponible ou autres réserves (le «Montant Distribué») devra être effectuée comme suit:

20.5.1 Sauf si tous les Associés y renoncent à l'unanimité, un montant de zéro virgule un pour cent (0,1%) du Montant Distribué sera distribué de façon égale à tous les Associés au pro rata de leurs Parts Sociales, ensuite

20.5.2 les Parts Sociales Préférentielles recevront leur Droits Préférentiels de Distribution accumulés et non payés (diminués du montant perçu par les Associés concernés au titre de leur Classe des Parts Sociales Préférentielles conformément à l'article 20.5.1), ensuite

20.5.3 le solde du Montant Distribué sera distribué aux Parts Sociales Ordinaires.

Art. 21. Liquidation de la Société.

21.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et quelqu'en soit le moment, la liquidation sera effectuée par des liquidateurs ou par le conseil de gérance alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

21.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, le surplus net des actifs de la Société (le «Surplus») sera alloué comme suit:

21.2.1 Sauf si tous les associés y renoncent à l'unanimité, un montant de zéro virgule un pour cent (0,1%) du Surplus sera distribué de façon égale à tous les Associés au pro rata de leurs Parts Sociales, ensuite

21.2.2 les Parts Sociales Préférentielles recevront leurs (i) Droits Préférentiels de Distribution accumulés non payés (ii) augmenté du Prix de Souscription Préférentiel de ces Parts Sociales Préférentielles (iii) déduction faite du montant perçu par les Associés concernés au titre de leurs Parts Sociales Préférentielles conformément à l'Article 21.2.1), ensuite

21.2.3 le solde du Surplus sera distribué aux Parts Sociales Ordinaires.

- Ajout ou modification des définitions suivantes à l'Article 23 (précédemment 22) afin qu'elles se lisent comme suit:

Valeur Ajustée	signifie le Prix de Souscription Préférentiel d'une Part Sociale Préférentielle augmenté du montant des Droits Préférentiels de Distribution d'une telle Part Sociale Préférentielle pour les Périodes qui ont été cumulées mais qui n'ont pas été payées
Prix d'Emission	signifie la somme versée ou censée être versée pour toute Part Sociale, (y compris la prime versée ou censée être versée à la date de son émission que ces sommes soient ou non payées par le détenteur des Parts Sociales,) ou lorsque des Parts Sociales ont été acquises par acquisition le prix payé par l'acquéreur ; et signifie le prix à prendre en considération lors de l'émission des Parts Sociales Ordinaires, un euro cinquante centimes (€ 1,50);
Période	signifie pour la première Période d'une Part Sociale Préférentielle dans l'année d'émission de la Part Sociale Préférentielle concernée, la période du 11 avril 2012 se terminant (et y compris) à la prochaine Date de la Fin de la Période et par la suite chaque période commençant le jour immédiatement après la Date de la Fin de la Période précédente se terminant (et y compris) à la prochaine Date de la Fin de la Période.
Date de la Fin de la Période	signifie le 30 mars et le 30 septembre de chaque année
Taux Préférentiel	signifie 10 % p.a.
Prix de Souscription Préférentiel	signifie le prix de souscription de la Part Sociale Préférentielle concernée au moment de la souscription étant EUR15.00 par Part Sociale Préférentielle
Date Pertinente	signifie la date à laquelle le Détenteur Gestionnaire concerné a acquis un intérêt dans les Parts Sociales Ordinaires
Vente	signifie (i) le Transfert par Vente de toute participation dans les Parts Sociales de la Société à toute Personne ou groupe (que ce soit en une ou plusieurs transactions) qui ne soit pas DH S ou un Affilié de DH S ayant comme résultat que cette Personne ou groupe seul ou ensemble avec des Personnes agissant ensemble détiennent le droit d'exercer 50% ou plus des droits de vote à toute assemblée générale de la Société ; ou (ii) le Transfert par Vente (autre que d'une filiale entièrement détenue à une autre ou de ou à la Société à ou de une filiale entièrement détenue) de substantiellement l'ensemble de l'exploitation, actifs et propriété du Groupe

Résolution unique

L'assemblée a décidé de créer deux classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles, avec des droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts modifiés de la Société comme indiqué ci-dessous.

L'assemblée a décidé de renommer et classifier toutes les treize millions deux cent soixante mille (13.260.000) parts sociales existantes en "Parts Sociales Ordinaires."

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis par un montant d'un million euros (€ 1.000.000) à quatorze millions deux cent soixante mille euros (€ 14.260.000) par l'émission d'un million (1.000.000) de Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale d'un euro (€1.00) et un prix total d'émission de quinze millions euros (€ 15.000.000).

Les nouvelles Parts Sociales Préférentielles sont souscrites par DH S S.à r.l., un associé existant de la Société, représenté par Me Toinon Hoss, prénommée, conformément à une procuration dont une copie sera soumise aux formalités d'enregistrement avec le présent acte, comme indiqué dans l'ordre du jour et entièrement payées en espèces.

La preuve du paiement en espèces du prix d'émission des Parts Sociales Préférentielles de la nouvelle classe a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale de ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles au capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'assemblée a décidé de modifier les statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à cinq mille cinq cents Euros (5.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 avril 2012. Relation: LAC/2012/17044. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012054031/347.

(120075558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Extreme Growth Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.599.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Signature

Référence de publication: 2012053174/12.

(120074528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 202.971.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

the shareholders of Hercules Investments S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 70.558 (the "Company"), incorporated under the form of a private limited company (société à responsabilité limitée) by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 29, 1999, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 on September 21, 1999, and whose articles have been amended for the last time by a deed of the Maître Jean Seckler,

notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on October 22, 2010, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2728 on December 13, 2010,

are brought together to an extraordinary general meeting.

The meeting of shareholders is opened by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The committee thus composed as above, then draws up the attendance list, which, after having been signed by all proxy holders as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes, together with any proxy to be filed together with the registration authorities.

The Chairman then declares and requests the notary to record the following:

I. According to the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of EUR 58,812,000.- (fifty-eight million eight hundred twelve thousand Euro) are duly present or validly represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda without there having been a prior notice.

II. That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 144,159,800.- (one hundred forty-four million one hundred fifty-nine thousand eight hundred Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 58,812,000.- (fifty-eight million eight hundred twelve thousand Euro) represented by 588,120 (five hundred eighty-eight thousand one hundred twenty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, to the amount of EUR 202,971,800.- (two hundred two million nine hundred seventy-one thousand eight hundred Euro) represented by 2,029,718 (two million twenty-nine thousand seven hundred eighteen) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, by the issuance of 1,441,598 (one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-eight) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, each having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Issue of 1,441,598 (one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-eight) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, each having the same rights and obligations as the existing shares together with a total share premium of EUR 1,297,438,352.- (one billion two hundred ninety-seven million four hundred thirty-eight thousand three hundred fifty-two Euro);

3. Subscription and payment of 1,441,598 (one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-eight) new shares by Hercules Incorporated by way of conversion of a shareholder claim;

4. Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company, to reflect the capital increase which should be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at two hundred two million nine hundred seventy-one thousand eight hundred Euro (EUR 202,971,800.-) represented by 2,029,718 (two million twenty-nine thousand seven hundred eighteen) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

5. Miscellaneous.

After deliberation the shareholders' meeting unanimously takes the following decisions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 144,159,800.- (one hundred forty-four million one hundred fifty-nine thousand eight hundred Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 58,812,000.- (fifty-eight million eight hundred twelve thousand Euro) represented by 588,120 (five hundred eighty-eight thousand one hundred twenty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to the amount of EUR 202,971,800.- (two hundred two million nine hundred seventy-one thousand eight hundred Euro) represented by 2,029,718 (two million twenty-nine thousand seven hundred eighteen) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, by the issuance of 1,441,598 (one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-eight) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, each having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to issue 1,441,598 (one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-eight) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, each having the same rights and obligations as the existing shares together with a total share premium of EUR 1,297,438,352.- (one billion two hundred ninety-seven million four hundred thirty-eight thousand three hundred fifty-two Euro).

Subscription and payment

There now appears Mr. Raymond THILL, as aforementioned, acting in his capacity as duly appointed attorney of Hercules Incorporated by virtue of a power of attorney given on April 24, 2012, which power of attorney, after having

been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholder of the Company and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of Hercules Incorporated 1,441,598 (one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-eight) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, all having the same rights and obligations as the existing shares together with a total share premium of EUR 1,297,438,352.- (one billion two hundred ninety-seven million four hundred thirty-eight thousand three hundred fifty-two Euro) by way of conversion of a shareholder claim.

The board of managers of the Company has made a valuation of the shareholder claim mentioned in the immediately foregoing paragraph which comes to the following conclusion:

"The fair market value of the Contribution is at least equal to the consideration, consisting of the 1,441,598 (one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-eight) new shares to be issued, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each together with a total share premium of EUR 1,297,438,352.- (one billion two hundred ninety-seven million four hundred thirty-eight thousand three hundred fifty-two Euro)."

The report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Whereupon, the shareholders' meeting decides to accept formally the above-mentioned subscription and conversion and to issue and allot 1,441,598 (one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-eight) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) to Hercules Incorporated.

Third resolution

The shareholders meeting resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the aforementioned capital increase and which must now be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at two hundred two million nine hundred seventy-one thousand eight hundred Euro (EUR 202,971,800.-) represented by 2,029,718 (two million twenty-nine thousand seven hundred eighteen) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 6,750.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

And after reading and giving the interpretation to the proxy holders of the person appearing, and the members of the committee, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

les associés de la société Hercules Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société") sous le numéro B 70.558, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 702 en date du 21 septembre 1999, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2728 en date du 13 décembre 2010.

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont le domicile professionnel est L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, dont le domicile professionnel est L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, dont le domicile professionnel est L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires représentant les associés, les membres du bureau, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 58.812.000,- (cinquante-huit millions huit cent douze mille Euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 144.159.800,- (cent quarante-quatre millions cent cinquante-neuf mille huit cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 58.812.000,- (cinquante-huit millions huit cent douze mille Euros) représenté par 588.120 (cinq cent quatre-vingt-huit mille cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, au montant de EUR 202.971.800,- (deux cent deux millions neuf cent soixante-onze mille huit cents Euros) représenté par 2,029,718 (deux millions vingt-neuf mille sept cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, par émission de 1.441.598 (un million quatre cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Emission de 1.441.598 (un million quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (un Euro) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.297.438.352,- (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trente-huit mille trois cent cinquante-deux Euros);

3. Souscription et paiement de 1.441.598 (un million quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales par Hercules Incorporated par une conversion d'une obligation intra-groupe;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent deux millions neuf cent soixante-onze mille huit cents Euros (EUR 202.971.800,-) représenté par 2.029.718 (deux millions vingt-neuf mille sept cent dix-huit) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

5. Divers.

Après délibération, l'assemblée des associés prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 144.159.800,- (cent quarante-quatre millions cent cinquante-neuf mille huit cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 58.812.000,- (cinquante-huit millions huit cent douze mille Euros) représenté par 588.120 (cinq cent quatre-vingt-huit mille cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, au montant de EUR 202.971.800 (deux cent deux millions neuf cent soixante-onze mille huit cents Euros) représenté par 2.029.718 (deux millions vingt-neuf mille sept cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, par émission de 1.441.598 (un million quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre 1.441.598 (un million quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.297.438.352 (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trente-huit mille trois cent cinquante-deux Euros).

Souscription et libération

Comparaît alors Monsieur Raymond THILL, précité, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Hercules Incorporated en vertu d'une procuration accordée en date du 24 avril 2012, laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire représentant l'associé de la Société et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé, Hercules Incorporated 1.441.598 (un million quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.297.438.352,- (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trente-huit mille trois cent cinquante-deux Euros) par un apport en capital sous forme d'une conversion d'une obligation intra-groupe.

L'assemblée générale a fait une évaluation de l'obligation intra-groupe qui vient à la conclusion suivante:

"La valeur réelle de l'apport est au moins égale à la contrepartie, constituée de 1.441.598 (un million quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission

d'un montant total de EUR 1.297.438.352,- (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trente-huit mille trois cent cinquante-deux Euros)."

Le rapport après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, l'assemblée des associés décide d'accepter formellement la souscription et l'apport et d'émettre et attribuer 1.441.598 (un million quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune à Hercules Incorporated.

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent deux millions neuf cent soixante et onze mille huit cents Euros (EUR 202.971.800,-) représenté par 2.029.718 (deux millions vingt-neuf mille sept cent dix-huit) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

Frais, Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à six mille sept cent cinquante euros (EUR 6.750,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2012. LAC/2012/19726. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056391/209.

(120079395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Dream GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.043.

1. L'adresse du gérant, Ailbhe Jennings, a changé et est à présent au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg

2. L'adresse du gérant, Steven Barnes, a changé et est à présent au John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, 02116 Boston, Etats-Unis

3. L'adresse du gérant, Stefan Götz, a changé et est à présent au Millbank Tower, 30th Floor, 21-24 Millbank, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni

4. L'adresse du gérant, François Cornelis, a changé et est à présent au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012053126/17.

(120074292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Dream Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012053148/11.

(120074861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Ecoma International (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.588.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Madame Mireille Masson, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 13/06/1966 à Ougrée

Madame Alié Madeleine, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 11/10/1940 à Rendeux

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012053178/17.

(120074424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Herald Troisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.926.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053249/9.

(120074680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Ecres, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 54.107.

—
Par la présente, je soussigné, Gilles VOGEL, démissionne avec effet au 12.05.2012 mon mandat d'administrateur au sein de la société anonyme ECRES, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 54107.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Gilles VOGEL.

Référence de publication: 2012053179/10.

(120074491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Glacier Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.087.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 21 juin 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Glacier Luxembourg One S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012053220/14.

(120074841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and twelve.

On the fourth of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.342,

hereby represented by its special attorney Mrs. Sarah LOBO, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pursuant to the extract of minutes of the meeting of the Board of Directors on the 3rd of April 2012,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585), pursuant to the abovementioned resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 3rd of April 2012, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

An extract of this resolution, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated here before, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007;

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007;

- by deed of the undersigned notary on October 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2nd February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4th February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5th February 2008,

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 636 of 25th March 2010;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 695 of 1st April 2010;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 748 of 9th April 2010;

- by deed of the undersigned notary on May 5th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1376 of 5th July 2010;

- by deed of the undersigned notary on May 5th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1184 of 7th June 2010;

- by deed of the undersigned notary on July 8th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of 24th August 2010;

- by deed of the undersigned notary on the 19th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 29 of 6th January 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 22nd of February 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1109 of 25th May 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 4th of March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1148 of 28th May 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 25th of March, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1273 of 11th June 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 28th of June 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2047 of September 3rd, 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 324 of February 7th, 2012;

- by deed of the undersigned notary on the 21st of February 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 895 of April 5th, 2012;

- by deed of the undersigned notary on the 4th of May 2012, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The company has an issued capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2.697.915.-), divided into one hundred seventy-nine thousand eight hundred sixty-one (179.861) shares comprising:

- eighty thousand three hundred (80.300) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),

- eighty thousand three hundred (80.300) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS SEVEN HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND EURO (€ 37.741.000.-) have been paid on the Class C shares.

III.- In pursuance of article 12 of the articles of incorporation and in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies, the unlimited shareholder decides to proceed to the purchase of two thousand and six (2.006) C shares, redeemable at their par value plus the issue premium, and this proportionally to the number of A shares held by each limited shareholder.

The amount of the issue premium will be reimbursed to the limited shareholders by the means of the free reserves of the company.

IV.- Still in accordance with article 12 of the articles of incorporation, the unlimited shareholder decides to cancel two thousand and six (2.006) C shares

V.- That it results from written documents by the limited shareholders, that they have agreed on the reduction of the corporate capital by the way of redemption of two thousand and six (2.006) C shares,

which documents, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VI.- That the corporate capital will as a consequence be reduced by the amount of THIRTY THOUSAND NINETY EURO (€ 30.090.-) to bring it from its present amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2.697.915.-) to the amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED SIXTY-SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (€ 2.667.825.-).

VII.- Following the abovementioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides, in accordance with article 12 of the articles of incorporation, to adapt

the two first paragraphs of Article 5 of the articles of incorporation which read as follows:

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 7. Share capital. (paragraph b):

(b) The Company has a share capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED SIXTY-SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (€ 2.667.825.-), divided into one hundred seventy-seven thousand eight hundred fifty-five (177.855) shares comprising:

- eighty thousand three hundred (80.300) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- seventy-eight thousand two hundred ninety-four (78.294) redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for an amount of THIRTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY (€ 36.798.180.-) have been paid on the Class C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze.

Le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par son mandataire spécial Madame Sarah LOBO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2012,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585), en vertu de la prédite résolution prise en date du 3 avril 2012, relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Un extrait de cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 25 mars 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 1^{er} avril 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 9 avril 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1376 du 5 juillet 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1184 du 7 juin 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 24 août 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 6 janvier 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 25 mai 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1148 du 28 mai 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 du 11 juin 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2047 du 3 septembre 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 7 février 2012;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 895 du 5 avril 2012;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que le capital social émis de la société est de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS (€ 2.697.915.-), divisé en cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-et-une (179.861) actions comprenant:

- quatre-vingt mille trois cent (80.300) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),
- dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),
- quatre-vingt mille trois cent (80.300) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 37.741.000.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

III.- En application de l'article 12 des statuts et conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, l'associé commandité décide de procéder au rachat de deux mille six (2.006) actions de classe C rachetables à leur prix d'émission, correspondant à leur valeur nominale plus la prime d'émission, et ce proportionnellement au nombre d'actions C émises et détenues par chaque actionnaire commanditaire.

Le montant de la prime d'émission sera remboursé aux actionnaires commanditaires par le biais des réserves libres de la société.

IV.- Toujours en application de l'article 12 des statuts l'associé commandité décide d'annuler deux mille six (2.006) actions de classe C.

V.- Qu'il résulte de divers écrits émanant des actionnaires commanditaires que ceux-ci ont marqué leur accord avec la diminution de capital moyennant le rachat de deux mille six (2.006) actions de classe C,

lesquels écrits, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI.- Que le capital social sera par conséquent diminué du montant de TRENTE MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 30.090.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS (€ 2.697.915.-) au montant de DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 2.667.825.-).

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'associé commandité décide en conformité avec l'article 12 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Capital social. (paragraphe b)

(b) La Société a un capital social de DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 2.667.825.-), divisé en cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-cinq (177.855) actions comprenant:

- quatre-vingt mille trois cents (80.300) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),
- dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),
- soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (78.294) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant de TRENTE-SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 36.798.180.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LOBO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2012. Relation: ECH/2012/794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056823/246.

(120079936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

EDEN LogCenter INTERNATIONAL Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.921.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053181/10.

(120074686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Eden Real Estate Development A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.657.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053182/10.

(120074189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

EFE (Investments-II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.194.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64186 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053183/10.

(120074240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Glacier Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 21 juin 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Glacier Luxembourg Two S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012053222/14.

(120074831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Emico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.006.

Le bilan de clôture de liquidation au 11/01/2012 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053184/10.

(120074087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64208 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053185/10.

(120074441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Ercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 avril 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Robert CUYPERS, Administrateur et Président, Joseph WINANDY et Koen LOZIE, Administrateurs sortants ainsi que M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme

R. CUYPERS / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2012053186/16.

(120074120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.818.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 26 avril 2012 que:

(i) La démission de Monsieur Thomas James Nisivocchia en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet immédiat;

(ii) Madame Pamela Allyn KAPLAN, née le 11 octobre 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 32 Crosby Drive, Bedford, MA 01730, Etats-Unis d'Amérique a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053271/18.

(120074519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Classics Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.423.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

VP Classics LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904 and registered with the Office of the Secretary of the State of Delaware under number 5069367 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Classics Investment Holdings S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares each in registered form, each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders, in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 20,000 shares of the Company having a nominal value of USD 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of USD 20,000 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

(a) the number of managers is set at 3 (three) managers. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thomas Simonson, company director, born 8 December 1972, in Minnesota, USA, whose professional address is 8500 Normandale Lake Blvd, Suite 1500, 55437 Minneapolis MN, USA;

(ii) Mr. Jean Roger Lemaire, company director, born 10 July 1953, in Bastogne, Belgium, whose private address is 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen; and

(iii) Mr. Teunis Akkerman, company director, born 30 December 1948, in Dirksland, the Netherlands, whose private address is 15, rue Jean-Pierre Kommès, L-6988 Hostert.

(b) the registered office is established at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

VP Classics LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904 et immatriculée auprès de l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5069367 (l'Associé Unique),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination- Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Classics Investment Holdings S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts escudos émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour, il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 20.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de USD 20.000 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à 3 (trois) gérants. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(i) M. Thomas Simonson, gérant, né le 8 décembre 1972 dans le Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 8500 Normandale Lake Blvd, Suite 1500, 55437 Minneapolis MN, Etats-Unis d'Amérique;

(ii) M. Jean Roger Lemaire, gérant, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse privée au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen; et

(iii) M. Teunis Akkerman, administrateur de sociétés, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), ayant son adresse privée au 15, rue Jean-Pierre Kommès, L-6988 Hostert;

(b) le siège social de la société est établi à 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2012. Relation: EAC/2012/4631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012049679/413.

(120068943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Compton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.310.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 7 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant que gérant avec effet au 7 mai 2012; et
- nomination en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 7 mai 2012, de Madame Xenia Kotoula, née 30 novembre 1973 à Athenes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat c'est Indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012053739/19.

(120075608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Espace 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5-7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.724.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012053187/10.

(120074436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Palonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 75.480.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 8 juillet 2011

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 juillet 2011 que:

1 - Le conseil a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction Mademoiselle Vanessa Crauwels.

2 - Le conseil a décidé de coopter, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la société Asia Wood Furnitures, ayant son siège social L-8010 Strassen, 289 A, route d'Arlon inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 110648, ayant comme représentant permanent Monsieur Olivier LEG, employé privé, né le 10 octobre 1964 à Thionville (F), demeurant à L-8010 Strassen, 289 A, route d'Arlon.

Il terminera le mandat de l'administrateur décédé qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour extrait conforme**Un Mandataire*

Référence de publication: 2012055820/22.

(120078085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Everest Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 51.747.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2012

Les associés décident:

- de révoquer le commissaire aux comptes Monsieur Michael WEILLER;
- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Madame Christiane PEERAER, née le 1^{er} octobre 1963 à Malines (B), demeurant à 88, Rue de la Belle-Vue, B-6700 Arlon pour un terme de un an; son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait conforme
Pour EVEREST COMMUNICATION SA
Monsieur Michel PEERAER
Administrateur délégué

Référence de publication: 2012053191/17.

(120074334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

EVOMED Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 88.150.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012053192/10.

(120074256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

F.C.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.
R.C.S. Luxembourg B 146.678.

—
Il résulte d'une cession de parts datée du 10 juin 2010 que Monsieur Gerardus Henricus Maria Ossevoort cède 100 parts sociales de la société F.C.D. Sàrl à Monsieur René Kroon.

Suite à cette cession, Monsieur René Kroon détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société F.C.D. Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053194/12.

(120074677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

FinAcc Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 154.533.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de FinAcc Fund du 7 mai 2012 a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit, précédemment dénommée Deloitte S.A., en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8.5.2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012053197/15.

(120074611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053204/10.

(120074211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Idem Luxembourg (No. 1), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 168.547.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The Paragon Group of Companies Plc, a public company limited by shares, having its address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 02336032, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 27th, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"),

which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Idem Luxembourg (No. 1)”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on October 1st and ends on September 30th of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on September 30th, 2013.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the appearing entity.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolved to:

1. Determine the number of managers at two (2).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Richard James Woodman, born on May 10th, 1965, in Worcester, United Kingdom, having his professional address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom.

- Mr. Richard Dominic Shelton, born on September 20th, 1958, in Birmingham, United Kingdom, having his professional address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

The Paragon Group of Companies Plc, une société anonyme ayant son adresse à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02336032, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'entité comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Idem Luxembourg (No. 1)».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêts tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'entité comparante.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - M. Richard James Woodman, né le 10 mai 1965 à Worcester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni.
 - M. Richard Dominic Shelton, né le 20 septembre 1958 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 mai 2012. Relation: ECH/2012/759. Reçu soixante-quinze Euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012052064/494.

(120072686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Free Flow (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.217.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Madame Mireille Masson, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 13/06/1966 à Ougrée

Madame Alié Madeleine, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 11/10/1940 à Rendeux

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012053199/17.

(120074428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 70.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012053200/12.

(120074449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Galeria Kaufhof Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.834.

Auszug des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 23. April 2012

Beschlüsse:

1. Beschluss: Abberufung von Herrn M. Staratschek

Die Gesellschafterin beschließt, Herrn Martin Staratschek als Geschäftsführer der Galeria Kaufhof Beteiligung S.à r.l. mit sofortiger Wirkung abzurufen.

2. Beschluss: Berufung von Dr. Thomas Goergen als Geschäftsführer

Die Gesellschafterin beschließt, Herrn Dr. Thomas Goergen, geboren am 08.03.1969 in D-54290, Trier, geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, als Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer für die Galeria Kaufhof Beteiligung S.à r.l. mit sofortiger Wirkung zu berufen.

Référence de publication: 2012053216/17.

(120074004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012053201/11.

(120074043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Ferges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.315.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'administrateur unique du 3 avril 2012, la résolution suivante:

- L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la société au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053203/12.

(120074736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Finance BR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.618.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 MAI 2012.

Pour: FINANCE BR S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2012053205/15.

(120074343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Glacier Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.087.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 21 juin 2004.

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Glacier Luxembourg One S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012053221/16.

(120074850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Palonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert ler.

R.C.S. Luxembourg B 75.480.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 2 septembre 2011

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 septembre 2011 que:

1 - Le conseil a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction Madame Patricia Tilmant.

2- Le conseil a décidé de coopter, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la société Huislux Investments SA, ayant son siège social L-8010 Strassen, 289 A, route d'Arlon inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 64937, ayant comme représentant permanent Monsieur Olivier LEG, employé privé, né le 10 octobre 1964 à Thionville (F), demeurant à L-8010 Strassen, 289 A, route d'Arlon.

Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012055821/22.

(120078573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Eridan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.851.

In the year two thousand twelve, on the tenth day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

THERE APPEARED

TEZ TOUR HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), duly incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163295,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of the power of attorney given on 23rd March 2012 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the Attorney of the Appearing Party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(hereinafter referred to as the "Appearing Party").

Such Appearing Party is the sole shareholder of Eridan Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163851, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2291, page 109922, on 27th September 2011 (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Appearing Party, on its quality of the sole shareholder of the Company, resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) by issuing thirty thousand (30,000) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The New Shares are issued fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

TEZ TOUR HOLDING S.A., prenamed, declares to subscribe to the thirty thousand (30,000) New Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "Contribution") in cash for a total amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) fully allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Appearing Party consequently decides to amend the first sentence of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The capital of the Company is set at EUR 42,500.- (forty-two thousand five hundred Euro) represented by 42,500 (forty-two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU

TEZ TOUR HOLDING S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163295,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu du mandat octroyé le 23 mars 2012 (ci-après le "Mandataire").

La procuration, signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ci-après la "Personne Comparante").

Telle Personne Comparante est l'associée unique de Eridan Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163851, dont les statuts (ci après les "Statuts") ont été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 septembre 2011, sous le numéro 2291, page 109922 (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demandent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La Personne Comparante, en sa qualité de l'associée unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-) par l'émission de trente mille (30.000) nouvelles parts sociales (ci-après les "Nouvelles Parts Sociales"), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Les Nouvelles Parts Sociales devant être intégralement libérées par une contribution en numéraire, et devant être souscrites et émises comme suit:

Souscription et Paiement

TEZ TOUR HOLDING S.A., prénommée, déclare souscrire aux trente mille (30.000) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport (ci-après l'"Apport") en numéraire pour un montant total de trente mille euros (EUR 30.000,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'Apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

La Personne Comparante décide de modifier la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 42.500,- (quarante-deux mille cinq cents euros), représenté par 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune."

Coûts et Frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la Personne Comparante, connu du notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/1354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053169/114.

(120074215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Fincap Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053206/10.

(120074785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Fit By S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 65, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 124.038.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire W B M
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012053207/13.

(120074407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Italia Style Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 154.837.

Extrait de Résolution du gérant de la Succursale luxembourgeoise Italia Style Limited tenue au siège social le 30 Avril 2012

Résolutions

1. Radiation du gérant unique:

Monsieur David Mancini

né le 06 juin 1974 à Charleroi (Belgique)

demeurant à impasse Parivaux, 2

F-54400 Cosnes-et-Romain

2. Nomination d'un nouveau gérant unique:

Madame Mailey Mancini-Scarano

née le 11 avril 1985 à Charleroi (Belgique)

demeurant à impasse Parivaux, 2

F-54400 Cosnes-et-Romain

Pour une durée indéterminée débutant au 01/05/2012

Toutes les résolutions concernant les représentants permanents de la succursale sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Richard Gauthier / Gérard Lusatti / Mancini David

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012057128/25.

(120079718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

F2LINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.633.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012053213/13.

(120074234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Food Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 46, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 63.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053208/10.

(120073861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Form & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 144.714.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053209/10.

(120073981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Fulcrum Ucits SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.741.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2011 et la distribution des dividendes relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053211/10.

(120073975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.837.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 26 avril 2012 que:

(i) La démission de Monsieur Thomas James Nisivoccia en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet immédiat;

(ii) Madame Pamela Allyn KAPLAN, née le 11 octobre 1956 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 32 Crosby Drive, Bedford, MA 01730, Etats-Unis d'Amérique a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053272/18.

(120074518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Newplace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.685.

En date du 10 mai 2012, la société a pris acte de la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Patrick Houbert a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Madame Anna De Meis, a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Luis Velasco, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055253/14.

(120077252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.
